



Les sections racontent l'histoire

Cal Gutkin MD CCMF(MU) FCMF, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CHEF DE LA DIRECTION

Le tout est plus grand que la somme de ses parties.

Aristote

Depuis sa fondation en 1954, le CMFC considère ses sections comme des éléments essentiels de notre organisation. Conformément aux pouvoirs conférés par notre chartre et notre règlement, le Conseil d'administration initial du Collège a établi une section dans chacune des 10 provinces du Canada; aujourd'hui, toutes demeurent une partie importante du CMFC.

Sur le plan juridique, le CMFC est une entité unique formée du Collège national et de ses 10 sections. Les membres du Collège doivent aussi être membres de la section de la province où ils pratiquent. Pour répondre aux besoins particuliers de leur région, les sections doivent être régies par leur propre conseil d'administration, qui est responsable des règlements, des politiques et des activités. S'il y a des différences considérables entre les règlements des sections et ceux du CMFC, ceux du Collège national ont préséance. Chaque section élit aussi les membres qui siègent au Conseil d'administration national pour assurer les liens essentiels entre la section et l'ensemble du Collège. Le Conseil national élabore et approuve les politiques et les positions fondamentales, et les applique dans l'ensemble du pays; elles sont mises en œuvre grâce aux efforts concertés du Collège national et des sections.

Le Collège compte actuellement un peu plus de 27 000 membres, dont 40 % sont en Ontario, 15 % en Colombie-Britannique, 12 % respectivement en Alberta et au Québec, tandis qu'on en trouve 4 % au Manitoba, comme en Saskatchewan. Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick comptent chacun 2,5 % des membres, l'Île-du-Prince-Édouard, 0,5 % et le reste des membres vivent dans les territoires ou à l'étranger. Compte tenu d'une telle disparité dans les nombres, il n'est pas étonnant que certaines des sections n'aient pas les ressources voulues pour mener toutes les activités qu'entreprennent leurs pairs d'autres régions du Canada. Des efforts récemment déployés par le Collège, sous la direction des présidents, des directeurs généraux et des administrateurs des sections, visaient à établir l'équilibre dans les possibilités offertes à toutes les sections, dans le but d'en arriver à une efficacité optimale.

Dans le cadre de ce processus, le groupe de travail a dressé une liste des activités de base que chaque section devrait inclure dans ses attributions (p. ex. l'agrément et la présentation de programmes de formation continue, la tenue d'une assemblée scientifique provinciale annuelle, les représentations auprès des gouvernements provinciaux et des organisations homologues). On procède actuellement à déterminer les lacunes entre les attentes et les activités réelles, ainsi que des stratégies pour fournir les ressources nécessaires afin de combler les écarts. Le groupe a aussi cerné des activités pour lesquelles le soutien des sections est essentiel, mais où le

Collège national joue le rôle principal, p. ex. l'élaboration et l'agrément du cursus des programmes de résidence en médecine familiale; l'établissement de normes de formation médicale et de développement professionnel continu pour les médecins de famille au pays; l'administration de l'examen de certification en médecine familiale et l'octroi de la certification, du titre de fellow et des autres désignations spéciales; la coordination des activités des enseignants, des chercheurs et des résidents en médecine familiale et des étudiants en médecine au Canada; la publication du *Médecin de famille canadien*, la présentation du Forum annuel en médecine familiale; l'élaboration de politiques nationales et les représentations auprès du gouvernement fédéral au sujet de la pratique et des enjeux dans le secteur de la santé qui sont prioritaires pour les membres et leurs patients, qu'importe où ils vivent.

Le financement à l'appui des sections provient des cotisations annuelles de leurs membres et d'un transfert annuel du Collège national. Cet apport financier a augmenté chaque année et est partagé entre les sections en fonction d'une formule déterminée par leurs présidents, et les plus petites sections moins bien nanties reçoivent la plus grande part. Ce soutien du Collège national est nécessaire, car chaque section doit avoir les ressources suffisantes pour être efficaces et crédibles. Les membres de chaque section doivent être reconnus pour leur participation au comité d'administration et aux comités de la section, et soutenus pour perfectionner les compétences en leadership nécessaires pour exercer efficacement ces fonctions. Chaque section a besoin d'un personnel compétent, notamment d'un administrateur pour gérer les activités opérationnelles et d'un directeur général capable d'élaborer et d'étudier des politiques en matière de santé, aux côtés des dirigeants élus, et d'agir comme porte-parole de la section lors des interactions avec les gouvernements, les associations de pairs et les médias.

Avec les vents politiques soufflant vers la prise de décisions et les pouvoirs décentralisés dans le secteur de la santé, il se fait sentir un besoin grandissant d'avoir des organisations comme la nôtre qui ont un leadership provincial et territorial plus solide que jamais. Pour être efficaces, les sections doivent travailler ensemble et s'appuyer mutuellement, et le Collège national doit veiller à ce que chaque section ait les ressources dont elle a besoin. Pour réussir partout au Canada, les politiques et les programmes du conseil d'administration national doivent être communiqués et présentés de manière cohérente par notre Collège national et par des voix fortes et respectées dans chaque province, qui livrent des messages clés concernant les politiques et les programmes particuliers à chaque région. Cette voix appartient à nos sections.

Des siècles après Aristote, ses propos ont encore tout plein de sens. Le CMFC et ses 10 sections ne doivent pas être, ni être perçus, comme 11 entités distinctes ou vaguement reliées. Nous sommes un et pour être efficaces, nous devons fonctionner comme une seule organisation unifiée dont le tout représente plus que la somme des parties. 🌿

This article is also in English on page 904.